

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2771

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Réalisation d'une aire de stationnement provisoire - Opération n° 0424 : caserne Bissuel - Autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, en mai 2002, le site de l'hôpital Saint Joseph. A la suite de la déconstruction des bâtiments, le terrain nu doit être cédé gratuitement à l'Etat, ministère de l'éducation nationale, au titre de la participation de la Communauté urbaine à l'opération de construction du centre universitaire des quais, prévue au contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

Toutefois, dans l'attente du démarrage des travaux de cette construction universitaire, probablement fin 2006, la Communauté urbaine et la ville de Lyon envisagent de réaliser sur ce terrain un stationnement provisoire payant d'environ 200 places avec horodateurs qui permettrait de gérer au mieux la période des travaux d'aménagement des berges du Rhône qui débutera en avril 2005.

Il s'agit d'un stationnement de voirie (annexe à la voirie) dont la gestion relèverait de la ville de Lyon dans le cadre des pouvoirs de police du maire.

Ainsi, à l'issue de l'opération de déconstruction de l'hôpital Saint Joseph, il est proposé de réaliser un aménagement du terrain pour offrir un minimum de confort aux usagers et gérer au mieux les manœuvres des véhicules. Ces travaux consistent en :

- un reprofilage de la fondation,
- la fourniture et la pose en tranchée de tuyaux et la construction de regards pour assurer l'évacuation des eaux de pluie,
- la confection d'une couche de fin réglage puis d'un bi-couche sur 5 000 mètres carrés environ,
- la fourniture et la pose de glissières de sécurité en bois traité en remplacement du grillage prévu à l'origine mais inadapté à l'usage du terrain pour le stationnement ainsi que la fourniture et la pose d'un portique d'entrée-sortie.

Le coût de ces travaux est estimé à 76 000 HT, soit 91 000 TTC.

Ces travaux seraient réalisés en décembre 2004 sur les marchés de la direction de la voirie.

Il est demandé au Bureau d'autoriser un supplément de 91 000 sur l'opération n° 0424 : caserne Bissuel. Cette dénomination vient du nom du projet d'achat de la caserne Bissuel qui a été remplacée par l'acquisition de l'hôpital Saint Joseph dans le cadre du plan Etat-Région ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'aménagement complémentaire du tènement Saint Joseph pour permettre provisoirement le stationnement de véhicules en attendant la construction du centre universitaire.

2° - L'opération n° 0424 : caserne Bissuel est révisée pour un montant supplémentaire de 91 000 en dépenses.

3° - La dépense sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 213 500 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,